INFORMATION POUR LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS

9 novembre 2026

ORDRE DU JOUR

1. STATISTIQUES REMISES Q2 2026
2. COLLECTES DORA
3. NOUVEAUX ÉTATS RUBA POUR L'OUTREMER
4. MISE EN ŒUVRE IFRS 18
5. NOUVEAU CONTRÔLE MIS EN PLACE PAR LA BCE
6. QUESTIONS/RÉPONSES

1. STATISTIQUES REMISES Q2/2026

SI TÊTE DE GROUPE

Remise	Arrete	Significance	J+	Pourcentage remise T-1	Pourcentage remise T	Evolution T-1/T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
COREPALM	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	88,24
COREPLCRDA	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	52,94
AE	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	100
COREPLE	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	90
COREPLR	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	90
COREPNSFR	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	88,24
COREPOF	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	20
FINREP9	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	80
IRRBB	Q2 2026	SI_TG	today	100	100	0	100	80

AUTRES SI

COREPALM	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	97,93
COREPLCRD	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	92,23
AE	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	97,5
COREPLE	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	95,73
COREPLR	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	95,73
COREPNSFR	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	96,82
COREPOF	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	47,86
FINREP9	Q2 2026	SI	today	100	100	0	99,15	93,16
IRRBB	Q2 2026	SI	today	100	100	0	100	55,56

LSI

Remise	Arrete	Significance	J+	Pourcentage remise T-1	Pourcentage remise T	Evolution T-1/T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
COREPALM	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	96,81
COREPLCRDA	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	98,94
AE	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	93,83
COREPLE	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	97,5
COREPLR	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	96,2
COREPNSFR	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	94,62
COREPOF	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	98,75	62,5
FINREP9	Q2 2026	LSI	today	100	100	0	100	73,68
IRRBB	Q2 2026	LSI	today	98,75	100	0,01	100	92,5

- **Aucune remise manquante** pour l'arrêté 2026-09
- Des retards de remise de quelques jours pour COREPLCRDA, COREPALM, IRRBB.
- De nombreux avertissements sur COREPOF.

2. DORA

⇨ POUR LES REGISTERS OF INFORMATION (ROI)

- La collecte 2027 (arrêté 12/2026) sera conforme au DPM 4.0 : pas de changement dans le contenu de la remise.
- Elle suivra le même calendrier qu'en 2026 :
 - date limite de remise des ROI = 31/03/2027
 - Contrôles EBA début avril, suivis d'un envoi aux NCAs d'une liste de rejets pour soumission corrective
 - Resoumissions jusqu'à fin avril (les environnements de production de l'EBA resteront ouverts jusqu'au 30/04/2027)
- Côté ACPR, les environnements de production resteront ouverts toute l'année
- Possibilité de tester votre remise en environnement d'homologation entre janvier et fin mars.

⇨ RAPPELS POUR LES INCIDENT REPORTS (IR)

- Un guide utilisateur d'une remise DORA IR est disponible sur eSurfi. Il décrit les différents modes de remises DORA IR sur Onegate, et rappelle le caractère indispensable pour chaque remettant de vérifier le statut du Compte-Rendu de Traitement Européen (CRTE) en réponse de l'AES destinatrice de la remise.

3 - Nouveaux états RUBA pour l'outre-mer

❖**Créations des suffixes _ZIEOM et _ZIEDOM d'états France déjà existants**

- A partir de **l'arrêté de décembre 2026,**
- Pour les établissements installés localement en outre-mer
 - _ZIEDOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, La Réunion, Mayotte
 - _ZIEOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna

États créés : **ZIEDOM**

		Point d'entrée RUBA	Périodicité
RB.09.02	TITRE_PTF ZIEDOM	RUBAO	Trimestrielle
RB.12.02	I_AGENTnR ZIEDOM	RUBAO	Trimestrielle
RB.20.02	I_CESSCRE ZIEDOM	RUBAO	Trimestrielle
RB.73.02	DEPOTS ET CREDITS ZIEDOM	RUBAQ	Mensuelle
RB.75.02	CREDIT NOUVEAUX A L'HABITAT ZIEDOM	RUBAQ	Trimestrielle
RB.74.02	NOMBRE DE COMPTES ZIEDOM	RUBAR	Annuelle

ZIEOM

		Point d'entrée RUBA	Périodicité
RB.09.03	TITRE_PTF ZIEOM	RUBAO	Trimestrielle
RB.12.03	I_AGENTnR ZIEOM	RUBAO	Trimestrielle
RB.20.03	I_CESSCRE ZIEOM	RUBAO	Trimestrielle
RB.73.03	DEPOTS ET CREDITS ZIEOM	RUBAQ	Mensuelle
RB.75.03	CREDIT NOUVEAUX A L'HABITAT ZIEOM	RUBAQ	Trimestrielle
RB.74.03	NOMBRE DE COMPTES ZIEOM	RUBAR	Annuelle

❖**Assujettissements aux nouveaux tableaux : la carte de visite fonctionnelle de novembre devrait contenir les nouveaux tableaux pour les établissements assujettis.**

❖**Le site e-surfi a été mise à jour :**

- **Sur les pages RUBA : Réglementation, Remises, Taxonomies, États et Notices et FAQ outre-mer**
- **Les fiches de présentations sont disponibles sur la page Etats et Notices**

Contact : *D-Paris-OEE-EDC@iedom-ieom.fr*

4. MISE EN ŒUVRE IFRS 18 (1/2)

⇨ DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE

- La norme IFRS18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », remplacera en 2027 la norme comptable IAS 1, dans le but d'accroître la comparabilité et la transparence des éléments de compte de résultat des entités publiant en IFRS. Elle sera applicable pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2027.
- Les reportings prudentiels FINREP vont évoluer avec la taxonomie 4.4 pour refléter ce changement. Cette évolution ne devrait cependant s'appliquer à tous qu'à partir de l'arrêté du T3 2027.
 - Pour les arrêtés du T1 2027 et T2 2027, l'EBA a émis le 08/07/2026 une Opinion permettant aux autorités de contrôle de collecter les données FINREP selon une modalité transitoire, en séparant les tableaux FINREP en deux modules distincts selon l'impact de la norme IFRS 18 sur leur présentation.
 - Une différenciation a été décidée par la BCE et l'EBA selon l'importance des remettants (SI ou LSI); le communiqué de presse publié par la BCE décrit cette différenciation.

⇨ DÉCLINAISON

- **Pour les LSI** : l'ACPR a choisi de privilégier la continuité du format des remises prudentielles. Pour ces établissements, les remises FINREP pour le T1 et T2 2027 se feront donc toujours selon la modalité actuelle, en respectant le format prévu par le DPM 4.2. Elles n'évolueront qu'avec la mise en œuvre du DPM 4.4 phase 2, prévue pour l'arrêté du T3 2027.
- **Pour les SI** : conformément à l'opinion EBA et au communiqué de presse BCE, l'ACPR laisse le choix aux SI
 - Pour exercer cette modalité de remise transitoire, l'établissement doit en exprimer la volonté en le notifiant à l'autorité de supervision
 - Une modalité de recueil des notifications est en préparation, elle sera transmise d'ici la mi-novembre. La réponse est attendue début décembre, pour transmission à la BCE et à l'EBA d'ici fin 2026.

4. MISE EN ŒUVRE IFRS 18 (2/2)

- Phase transitoire (T1 et T2 2027) :
 - les entités SI ayant décidé d'anticiper les remises en IFRS18 remettront les points d'entrée du nouveau module IFRS18 (DPM 4.4 Phase 1) , ainsi que les points d'entrée du module FINREP expurgé des points d'entrée équivalents IAS9 (DPM 4.2).
 - Les entités SI décidant de ne pas anticiper le passage à IFRS 18 (et tous les LSI) continueront de remettre selon le DPM 4.2.
- Phase cible (à partir de l'arrêté du T3 2027) : pour toutes les entités (SI et LSI), les reportings se feront au format DPM 4.4 Phase 2 compatible avec la norme de présentation IFRS 18 (module FINREP mis à jour).

Schéma de reporting phase transitoire

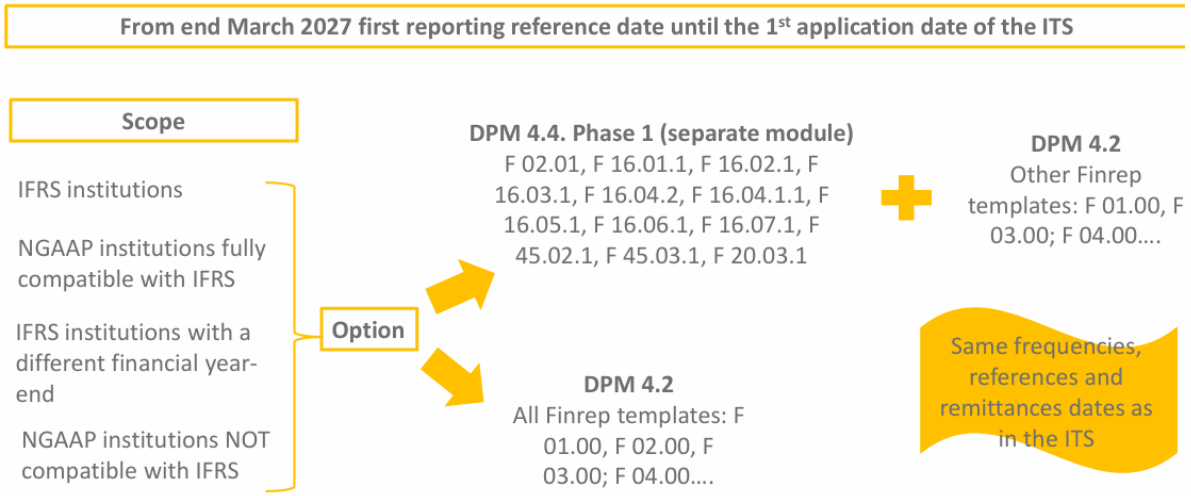
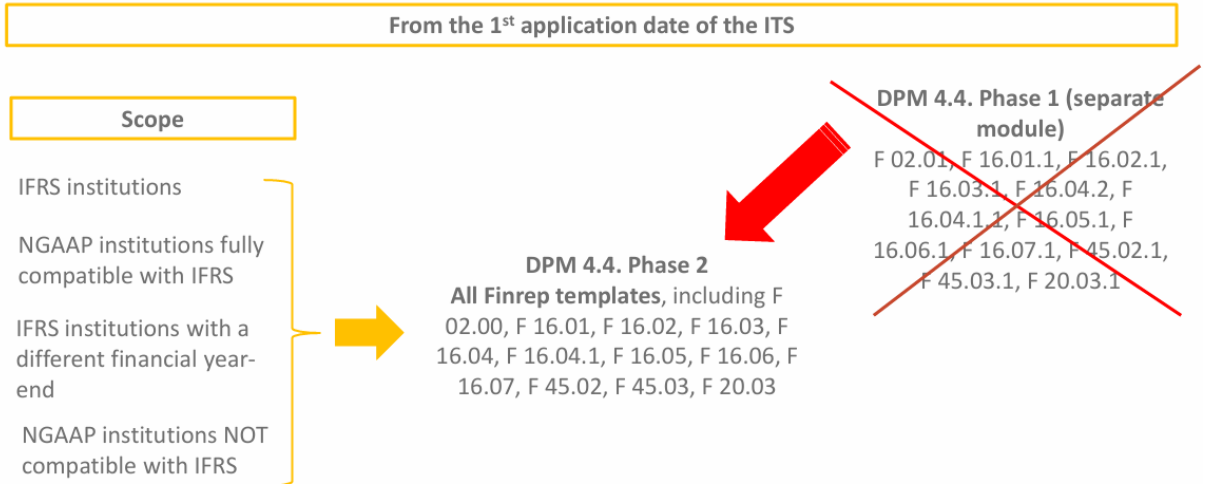


Schéma de reporting phase cible

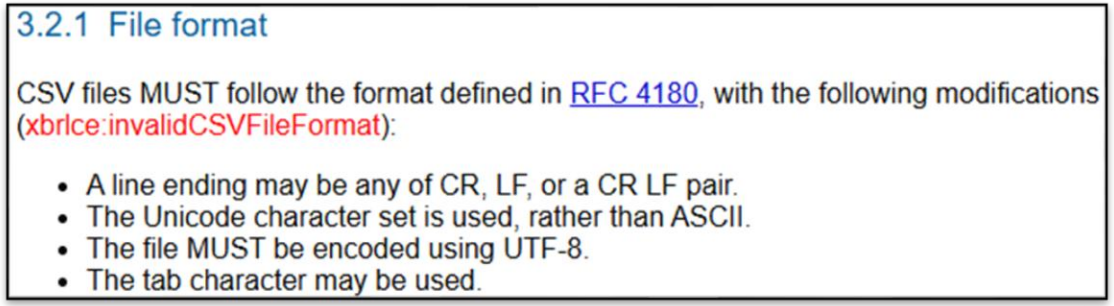


5. NOUVEAU CONTRÔLE MIS EN PLACE PAR LA BCE

Depuis le 2 octobre 2026, la BCE a implémenté un nouveau contrôle. Nous avons donc des rejets de leur part sur des remises qui étaient, jusqu'ici, acceptées à la fois par l'ACPR et la BCE. Ces rejets concernent principalement les tableaux vides.

Comme indiqué dans les spécifications xBRL-CSV, il faut un saut de ligne à la fin de chaque ligne.

https://www.xbrl.org/Specification/xbrl-csv/PR-2021-08-04/xbrl-csv-PR-2021-08-04.html#sec-csv-file



3.2.1 File format

CSV files MUST follow the format defined in RFC 4180, with the following modifications (xbrlce:invalidCSVFileFormat):

- A line ending may be any of CR, LF, or a CR LF pair.
- The Unicode character set is used, rather than ASCII.
- The file MUST be encoded using UTF-8.
- The tab character may be used.

- L 'ACPR implémentera ce contrôle le 26 novembre 2026
- Dans l'intervalle, vous devez, tout de même, adapter vos remises pour respecter ces spécifications

6. QUESTIONS / RÉPONSES